



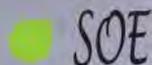
Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers

Communes : Chis, Orleix, Aurensan (65)

PJ 62 – Avis des maires sur la remise en état du site



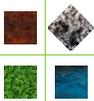
**CR 2838
Avril 2023
Repris novembre 2023**



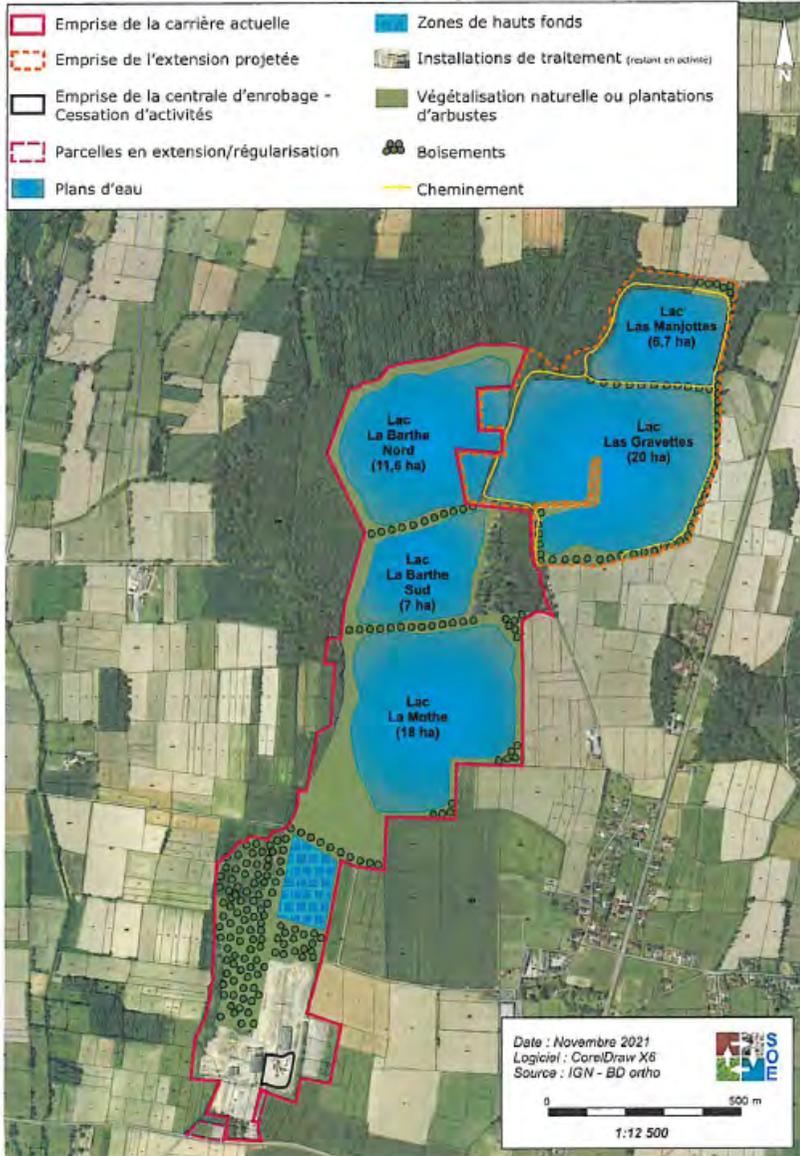
Siège social :
28 bis rue du Cdt Chatinières
82100 CASTELSARRASIN
Tél : 05.63.04.43.81

Agence :
16 B rue Pérignon
31330 GRENADE
Tél : 09.88.06.02.52

www.soe-conseil.com



Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation du Maire de la commune de : **CHIS**

Avis favorable Avis défavorable Autre

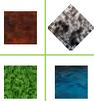
Date : *10/01/22* Signature :

Usages futurs du site :

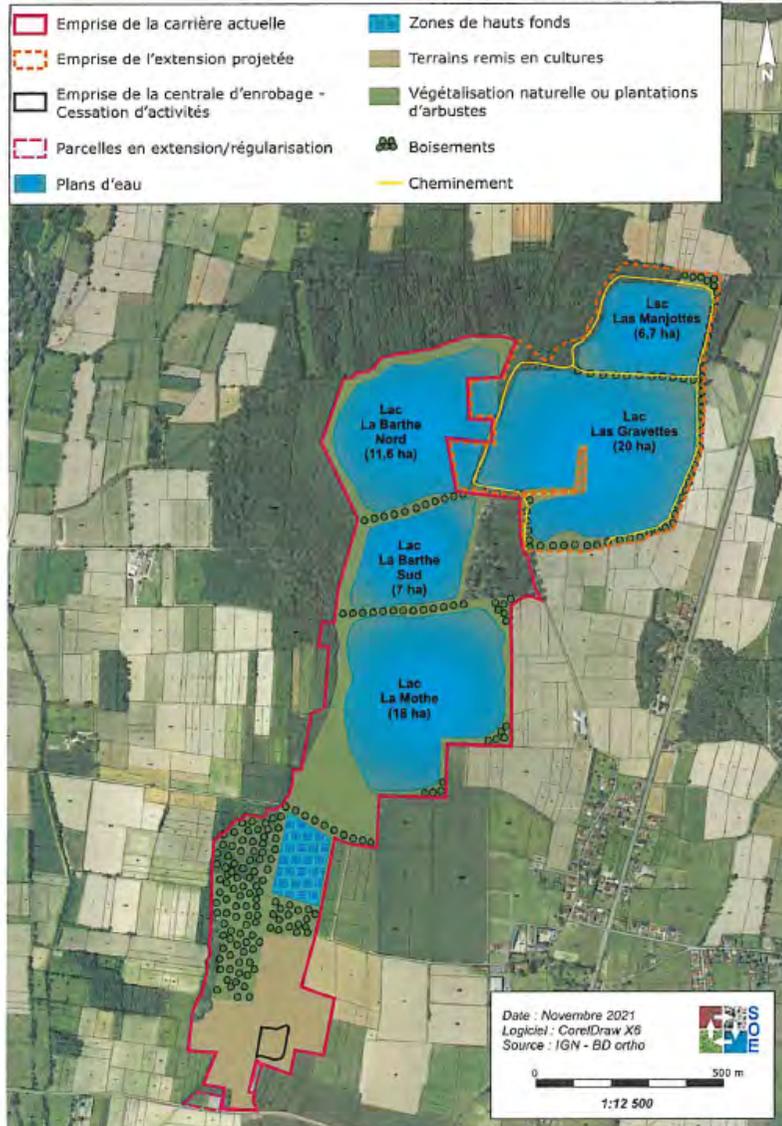
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.





Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation du Maire de la commune de CHIS

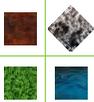
Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : 10/04/22. Signature

Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.



Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation du Maire de la commune de :

Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : 24/02/22 Signature : Guillaume Rossic, le Maire d'Orleix



Usages futurs du site :

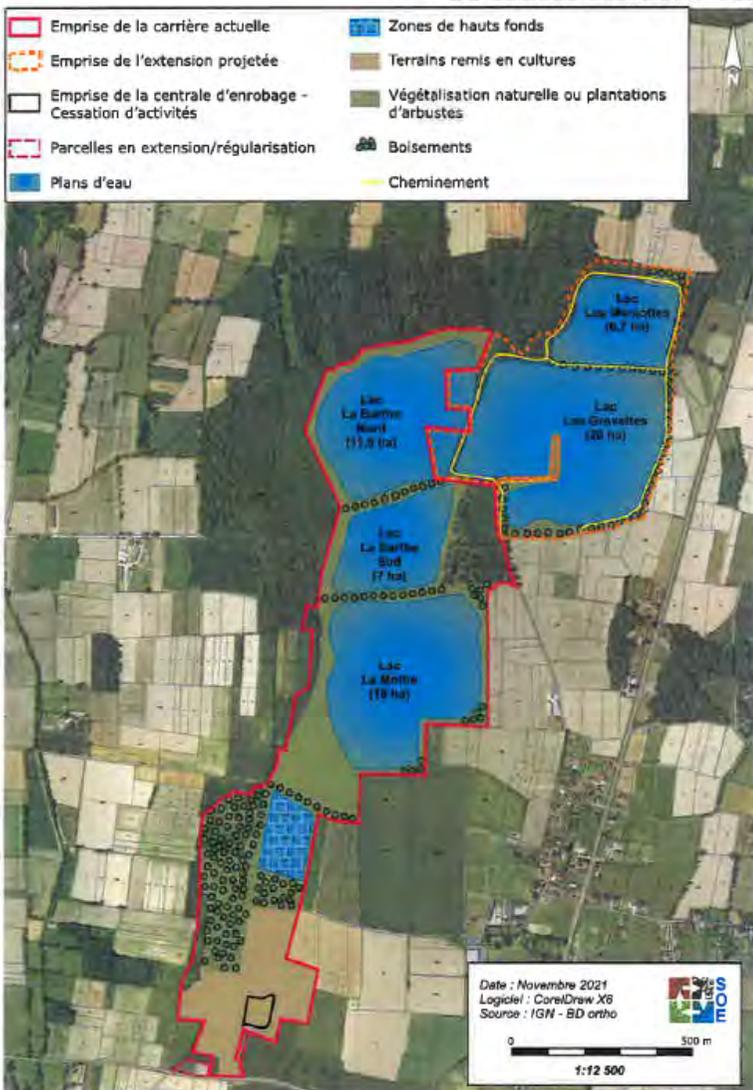
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud.

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.





Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation du Maire de la commune de :

Avis favorable Avis défavorable Autre

Date : 24/02/22 Signature : Guillaume Rossic
Le Maire d'Orleix

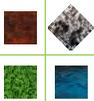


Usages futurs du site :

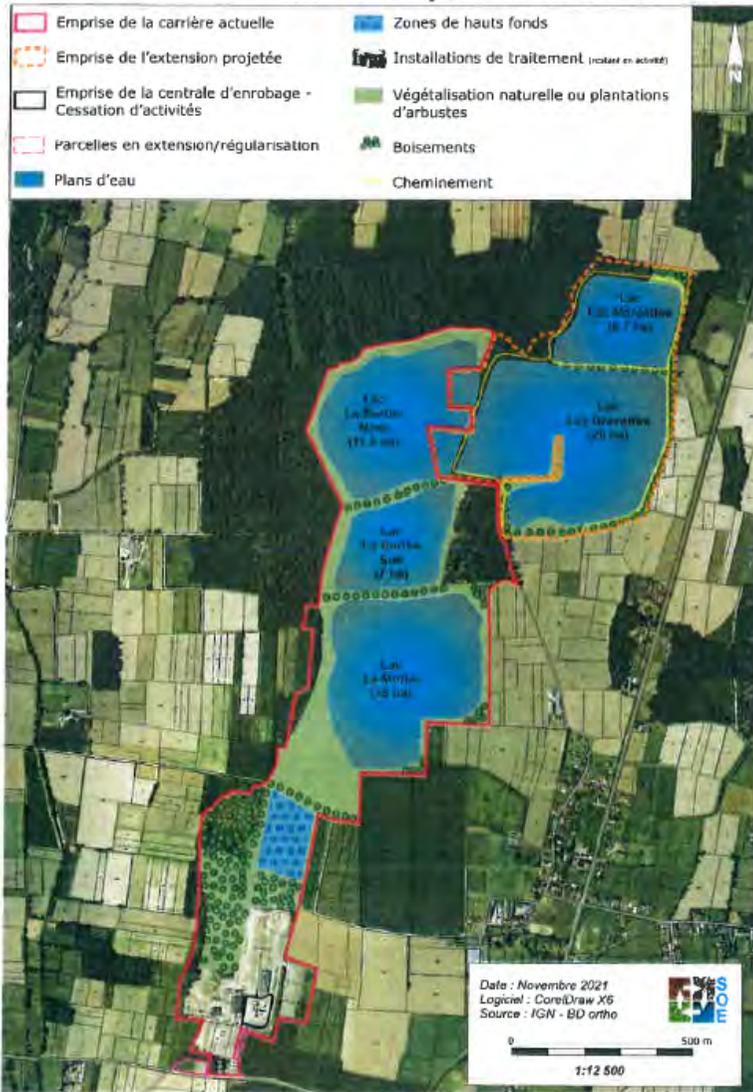
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud.

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.





Principe du réaménagement : fin de l'exploitation de la carrière



Avis sur le réaménagement du site : fin de l'exploitation de la carrière

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation
du Maire de la commune de : **AURENSAN**

Avis favorable Avis défavorable Autre *Sans opinion*

Date : *14/03/22* Signature :

Usages futurs du site :

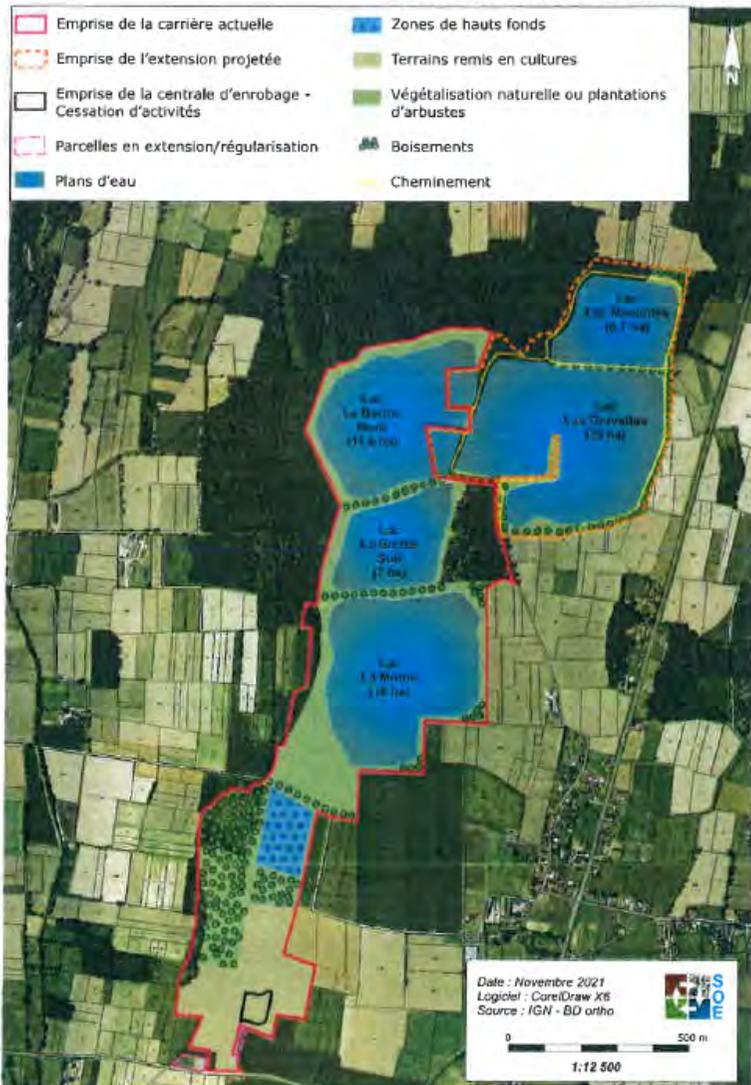
- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud).

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.





Principe du réaménagement : fin de toutes les activités



Avis sur le réaménagement du site : fin de toutes les activités

Avis sur la remise en état finale du site à la fin de l'exploitation du Maire de la commune de : **AURENSAN**

Avis favorable Avis défavorable Autre *Sans opinion*

Date : *14/03/22* Signature :

Usages futurs du site :

- Usage récréatifs pour les plans d'eau et leurs abords
- Usage agricole pour les principaux secteurs remblayés (partie sud du lac de La Mothe et ancien site des installations)
- Usage agricole (exploitation forestière) pour les secteurs boisés en partie sud.

Ces usages correspondent aux alinéas 4 (usage récréatif de plein air ... - pour les lacs et leurs abords) et 5 (usage agricole ... - pour les terrains remblayés et remis en cultures ou boisés) des types d'usages envisageables listés dans l'article D 556-1 A du Code de l'environnement.

